

comme en fait foi la page 5347 du hansard du 24 juin 1959:

Quand nous recevrons le rapport du comité, nous serons en mesure de tirer des conclusions définitives. Ainsi que je l'ai assuré au député, et à d'autres qui m'ont déjà écrit à propos de Fernie, une enquête minutieuse sera menée afin de déterminer si cet emplacement convient.

Je comprends certainement cela, mais voilà plus de deux ans que j'ai, pour la première fois, porté la question à l'attention du ministère, et voilà six mois que le rapport a été déposé. J'estime qu'il est temps qu'une décision soit prise. Nous, qui habitons cette région, avons cru à certaines promesses d'examiner nos demandes, mais je ne pense pas que nous devions nous nourrir sempiternellement de promesses de ce genre. Bien que toutes les régions minières me soient chères, Springhill était dans une situation à peu près semblable, et l'on n'a pas tardé à décider d'y ériger un pénitencier.

On a écrit au ministère pour l'inciter à songer de nouveau à faire aménager une institution correctionnelle dans la région de Fernie, et, d'après une coupure de journal que j'ai en main, nous avons encore des chances d'avoir une prison. L'article en question déclare que le ministre de la Justice a fait parvenir une lettre à la chambre de commerce de Fernie, exposant les plans préliminaires d'une institution correctionnelle en Colombie-Britannique et déclarant qu'il étudierait lui-même la possibilité d'ériger une institution à Fernie. J'ai aussi relevé dans la presse une nouvelle en provenance d'Elliot-Lake. On y accueille avec joie la nouvelle qu'une institution de réforme y sera construite au coût de 2 millions de dollars. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on nous accorde la même considération qu'aux autres régions dans le marasme où les mines ont cessé leur exploitation.

M. Herridge: Avant que le ministre réponde, je tiens à féliciter le député de Kootenay-Est de lutter pour ses commettants à cet égard, d'autant plus qu'il a soulevé la question aux deux sessions antérieures.

Elle m'intéresse parce qu'il semble que quand un nouveau pénitencier doit être construit, le gouvernement envisage, pour son établissement, des régions où les conditions économiques sont mauvaises. Ainsi que le député l'a mentionné, un pénitencier a été construit à Springhill et suivant les journaux, un autre le sera à Elliot-Lake. Il a présenté une excellente thèse en faveur de l'aménagement d'un pénitencier dans la région de Fernie, en Colombie-Britannique. Je suis au courant des circonstances qu'il a exposées et j'appuie de tout cœur sa requête, en ma qualité de collègue d'une autre partie des Kootenays.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, j'apprécie les sentiments du député de Kootenay-Est et je voudrais pouvoir lui donner l'assurance qu'il voudrait obtenir pour la cause pour laquelle il s'est tant dépensé. Je dois rappeler néanmoins au comité que nous élaborons une chaîne nationale d'institutions correctionnelles. Le programme que nous sommes en train de mettre en œuvre s'appliquera à tout le pays et les nouvelles institutions, peu importe l'endroit ou le moment où elles seront construites, doivent s'intégrer dans ce programme national. Nous avons répondu clairement à toutes les localités qui nous ont demandé d'y construire les nouvelles institutions que nous ne serons pas prêts à prendre une décision quant à l'endroit où les institutions faisant partie de ce programme doivent être construites tant que tout le programme n'aura pas été mis au point et approuvé. Car une telle décision prise avant l'adoption de l'ensemble du programme pourrait tout déranger.

C'est vrai que j'ai le rapport depuis janvier mais au sujet d'un programme de cette importance, ni le ministère ni le ministre ne sont libres d'approuver et d'autoriser tout simplement le commencement des travaux. Le cabinet doit aussi approuver ce document qui est considérable, de longue portée et important. Je dis que le document est considérable parce qu'il est divisé en deux gros volumes. J'insiste auprès de mes collègues autant que possible mais on ne peut tout oublier le reste pour s'occuper exclusivement du rapport sur le programme correctionnel. J'espère qu'il sera examiné aussi tôt et aussi rapidement que possible pour qu'ensuite nous puissions prendre des décisions de détails en nous fondant sur les recommandations du comité.

Je connais la situation à Fernie. Il y a au moins une douzaine, sinon plus, de collectivités semblables en Colombie-Britannique qui toutes me pressent afin d'obtenir l'établissement d'un pénitencier chez elles. Je n'ai pas pu donner satisfaction à aucune d'entre elles. Je sais que lorsqu'une décision devra finalement être arrêtée, il me restera probablement un ami et je me serai fait plus de 99 ennemis vivement déçus. Mais voilà quelle sera en fin de compte ma responsabilité et je devrai en venir à une décision.

Puis-je mentionner une impression que pourraient laisser les observations du député, si je ne faisais une mise au point. Nous avons pour principe d'établir les maisons de redressement dans les régions dépourvues. Lorsque nous en venons à décider d'établir une nouvelle institution ou d'agrandir une institution existante en lui donnant, par exemple, un